



Conseil d'administration

326^e session, Genève, 10-24 mars 2016

GB.326/INS/17

Section institutionnelle

INS

Date: 17 mars 2016

Original: anglais

DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

105^e session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 30 mai-11 juin 2016)

Invitation d'organisations intergouvernementales

1. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales ci-après, qui ont passé un accord permanent avec l'OIT, à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur:
 - Organisation des Nations Unies (ONU):
 - Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
 - Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
 - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
 - Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
 - Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
 - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
 - Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-HABITAT)
 - Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA)
 - Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
 - Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

- Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
- ONU Femmes
- Programme alimentaire mondial (PAM)
- Institutions spécialisées:
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 - Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
 - Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
 - Fonds international de développement agricole (FIDA)
 - Organisation maritime internationale (OMI)
 - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
 - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
 - Organisation mondiale de la santé (OMS)
 - Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
 - Organisation mondiale du tourisme (OMT)
- Autres organisations:
 - G7+
 - Organisation internationale pour les migrations (OIM)
 - Union interparlementaire (UIP)
 - Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
 - Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- Organisations régionales:
 - Banque africaine de développement (BAfD)
 - Union africaine (UA)
 - Organisation arabe du travail (OAT)
 - Banque asiatique de développement (BAsD)
 - Organisation asiatique de productivité (OAP)
 - Communauté des Caraïbes (CARICOM)
 - Caribbean Development Bank

- Conseil de l'Europe
- Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)
- Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)
- Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
- Union européenne (UE)
- Association latino-américaine pour l'intégration (ALADI)
- Parlement latino-américain
- Ligue des Etats arabes
- Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
- Marché commun du Sud (MERCOSUR)
- Organisation des Etats américains (OEA)

2. Outre les organisations intergouvernementales mentionnées ci-dessus, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations et institutions intergouvernementales suivantes:

- Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)
- Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)
- Centre régional africain d'administration du travail (ARLAC)
- Centre arabe pour l'administration du travail et l'emploi (ACLAE)
- Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)
- Centre régional africain d'administration du travail (CRADAT)
- Secrétariat du Commonwealth
- Conseil de coopération du Golfe (CCG)
- Banque interaméricaine de développement (BID)
- Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS)
- Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
- Fonds monétaire international (FMI)
- Organisation internationale de normalisation (ISO)
- Association internationale de la sécurité sociale (AISS)

- Union internationale des télécommunications (UIT)
- Système économique latino-américain et caribéen (SELA)
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)
- Conseil nordique (NC)
- Conseil nordique des ministres
- Organisation de la coopération islamique (OCI)
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
- Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)
- Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)
- Groupe de la Banque mondiale
- Organisation mondiale du commerce (OMC)

Réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs pour la promotion de moyens de subsistance durables en milieu rural, axés sur les secteurs agroalimentaires

(Genève, 26-30 septembre 2016)

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

3. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur:
 - Initiative en faveur du commerce durable (IDH)
 - Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)
 - Oxfam
 - Forum mondial de la banane (FMB)
4. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur.*

Réunion d'experts sur la violence contre les femmes et les hommes dans le monde du travail (Genève, 3-6 octobre 2016)

Composition

5. Suite à la décision adoptée par le Conseil d'administration¹ à sa 325^e session (novembre 2015), la réunion d'experts rassemblera huit experts gouvernementaux, huit experts employeurs et huit experts travailleurs.
6. Pour la nomination des experts gouvernementaux, le Directeur général a l'intention de contacter les gouvernements des pays suivants: Afrique du Sud, Argentine, Belgique, Canada, Inde, Philippines, Rwanda et Suède. Si l'un de ces pays n'était pas en mesure de participer à la réunion, un remplaçant serait désigné parmi les pays figurant sur la liste de réserve suivante: Australie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Etats-Unis, Italie, Japon, Maurice et Niger. Il est également proposé que cette réunion soit présidée par un président indépendant.

Ordre du jour

7. Le Directeur général propose l'ordre du jour suivant:
 - examiner ce qu'on entend actuellement par «violence dans le monde du travail», les formes que peut prendre cette violence, ses effets et les tendances dans ce domaine;
 - examiner les aspects sexospécifiques de la violence dans le monde du travail;
 - examiner l'impact de la violence dans le monde du travail sur les travailleurs et les entreprises, notamment sur le bien-être et la productivité des travailleurs et sur les résultats des entreprises;
 - recenser des groupes de travailleurs, des entreprises, des secteurs et des professions particulièrement exposés au risque de violence;
 - examiner les dispositions visant à prévenir et à combattre la violence dans le monde du travail dans les législations nationales et internationales, les conventions collectives et les politiques d'entreprise;
 - fournir, sur la base des éléments ci-dessus, des orientations sur la question normative concernant la violence contre les femmes et les hommes dans le monde du travail qui a été inscrite à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail de juin 2018. Ces orientations pourraient notamment recenser des formes de violence méritant une attention et une action prioritaires.
8. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.*

¹ Documents GB.325/INS/2(Add.1) et GB.325/INS/2(Add.2).

Invitation d'organisations intergouvernementales

9. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales ci-après, qui ont passé un accord permanent avec l'OIT, à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur:
- Organisation des Nations Unies (ONU):
 - Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)
 - ONU Femmes
 - Organisation mondiale de la santé (OMS)

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

10. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur:
- Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB)
 - Internationale de l'éducation (IE)
 - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)
 - Fédération internationale des journalistes (FIJ)
 - IndustriALL Global Union
 - Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)
 - Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)
 - Promundo
 - Internationale des services publics (ISP)
 - Les femmes et l'emploi dans le secteur informel: mondialisation et organisation (WIEGO)
 - Union Network International (UNI)

11. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur.*

Forum de dialogue mondial sur les difficultés et les avantages du télétravail pour les travailleurs et les employeurs dans les secteurs des TIC ² et des services financiers (Genève, 24-26 octobre 2016)

Invitation d'organisations intergouvernementales

- 12.** Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales ci-après, qui ont passé un accord permanent avec l'OIT, à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur:
- Union européenne (UE)
 - Ligue des Etats arabes
 - Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
 - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- 13.** Outre les organisations intergouvernementales, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations et institutions intergouvernementales suivantes:
- Union africaine (UA)
 - Union internationale des télécommunications (UIT)

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

- 14.** Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur:
- Confédération internationale des agences d'emploi privées (CIETT)
 - UNI Global Union (UNI)
- 15.** *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter au forum de dialogue mondial en qualité d'observateur.*

² Technologies de l'information et de la communication.

Réunion d'experts chargée d'adopter une version révisée du Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les ports (Genève, 21-30 novembre 2016)

Invitation d'organisations intergouvernementales

16. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales ci-après, qui ont passé un accord permanent avec l'OIT, à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Union européenne (UE)
- Organisation maritime internationale (OMI)
- OCDE–Forum international des transports (OCDE–FIT)
- Organisation des Nations Unies (ONU):
 - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
 - Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)
 - Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
 - Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine (CEPAL)
 - Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)
 - Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO)

17. Outre les organisations intergouvernementales ci-dessus, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter le Groupe de la Banque mondiale en qualité d'observateur.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

18. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur:

- Federation of European Private Port Operators (FEPORT)
- Association internationale pour la coordination de la manutention des marchandises (ICHCA) – ISP Technical Panel ³
- Association internationale des ports (AIP)

³ Anciennement International Safety Panel.

- Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)
- Fédération internationale des armateurs (ISF)
- World Shipping Council (WSC)

19. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur.*

Seizième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique (Bali, Indonésie, 6-9 décembre 2016)

Invitation d'organisations intergouvernementales

20. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales ci-après, qui ont passé un accord permanent avec l'OIT, à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Organisation des Nations Unies (ONU):
 - Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
 - Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
 - Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA)
 - Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)
 - ONU Femmes
 - Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
 - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
 - Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
 - Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
 - Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
 - Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
 - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
 - United Nations Inter Agency Project on Human Trafficking in the Greater Mekong Subregion (UNIAP)
 - Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (UNISDR)
 - Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

- Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)
- United Nations University
- Union postale universelle (UPU)
- Programme alimentaire mondial (PAM)
- Institutions spécialisées:
 - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
 - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
 - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 - Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
 - Fonds international de développement agricole (FIDA)
 - Organisation maritime internationale (OMI)
 - Organisation mondiale de la santé (OMS)
 - Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
 - Organisation mondiale du tourisme (OMT)
- Organisations régionales:
 - Organisation arabe du travail (OAT)
 - Banque asiatique de développement (BAD)
 - Organisation asiatique de productivité (OAP)
 - Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)
 - Union européenne (UE)
 - Ligue des Etats arabes
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)

21. Outre les organisations intergouvernementales, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations et institutions intergouvernementales suivantes:

- Organisation afro-asiatique du développement rural (AARDO)
- Plan de Colombo pour le développement économique et social coopératif en Asie et dans le Pacifique
- Conseil de coopération du Golfe (CCG) et son Conseil des ministres du Travail
- Banque islamique de développement (BID)

- Fonds monétaire international (FMI)
- Union internationale des télécommunications (UIT)
- Organisation de la Conférence islamique (OCI)
- Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR)
- Organisation des ministres de l'Éducation de l'Asie du Sud-Est (SEAMEO)
- Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)
- Groupe de la Banque mondiale
- Organisation mondiale du commerce (OMC)

22. Conformément à la pratique établie, le bureau du Conseil d'administration a également autorisé le Directeur général à inviter les secrétariats de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et du Forum des îles du Pacifique.

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

23. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur:

- Arab Trade Union Confederation (ATUC)
- Confédération des employeurs de l'ASEAN (ACE)
- Conseil des syndicats de l'ASEAN
- Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB)
- Confédération des employeurs de l'Asie et du Pacifique (CAPE)
- Organisation mondiale des personnes handicapées (OMPH)
- Internationale de l'éducation (IE)
- Confédération générale des syndicats (GCTU)
- Union générale des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des pays arabes
- IndustriALL
- Fédération internationale des journalistes (FIJ)
- Institution of Occupational Safety and Health (IOSH)
- Conseil international des infirmières (CII)
- Association internationale de la sécurité sociale (AISS)

- Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)
- Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)
- Jeunesse ouvrière chrétienne internationale
- Union interparlementaire (UIP)
- Internationale des services publics (ISP)
- Conseil régional sud-asiatique des syndicats (SARTUC)
- Conseil des syndicats du Pacifique Sud et de l'Océanie (SPOCTU)
- Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (TUAC-OCDE)
- UNI Global Union (UNI)

24. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateur.*